



prise en charge d'un père Roumain en France

Par **dania**, le **14/04/2011** à **22:42**

Bonjour,

Mon père est rentré en France en août 2010 pour me donner un coup de main avec mes 3 enfants. Comme j'ai recommencé mon travail, j'ai demandé à mon père de rester pour pouvoir s'occuper de ses petits enfants. Je dois spécifier le fait que mon père est de nationalité roumaine et que la Préfecture de Tarbes m'a dit plusieurs fois que mon père n'a pas besoin d'un titre de séjour?!...J'aimerais savoir quelles démarches je dois faire pour prendre en charge mon père. Je pense à des situations critiques; par exemple, en cas d'accidents sur des déplacements quotidiens(école, centre de loisir, crèche),mon père n'a que l'assurance de Roumanie qui ne couvrira que très peu de chose. Il y a peut-être d'autres moyens pour donner un peu plus de sérénité à mon père.

J'aimerais avoir des réponses pertinentes et pas des jugements sur des étrangers responsables des trous de la Sécurité Sociale.

Par **youris**, le **14/04/2011** à **23:41**

bjr,

votre père peut souscrire une assurance maladie- accident dans une société privée.

cdt

Par **Claralea**, le **14/04/2011** à **23:41**

Je ne saurai vous donner de réponse en ce qui concerne la CPAM mais vous pourriez déjà lui prendre une assurance civile et individuelle chez un assureur

Par **Domil**, le **15/04/2011** à **01:52**

L'idéal est que votre père soit résident français

<http://vosdroits.service-public.fr/F12017.xhtml>

ce qui lui donnera des droits sociaux.

Avisez votre assurance-habitation que votre père vit désormais chez vous, ça devrait lui donner une couverture responsabilité civile (sans surcote pour vous, car cette assurance

habitation doit contenir dans les garanties, la RC de tous les résidents dans l'habitation)